



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 27 Mai 2021
Convocation du : 21 Mai 2021
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 29

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 27 Mai à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bernard HAESBROECK, Maire.

PRESENTS : Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Céline LEROUX, Catherine DE PARIS, Hugues QUESTE, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Dominique BAILLEUL, Rut LERNER-BERTRAND, Véronique NAEYE, Carole CASIER, Philippe CATTOIRE, Pierre VANNESTE, Sylvie DELANNOY-CUISINIER, Sophie TANGHE, Cristiane DELESTREZ, Grégory PICKEU, Lahcem AIT EL HAJ, Philémon BRUNET, Patricia CASSAN, Hans LANDLER, Caroline BAURANCE, Michel PLOUY, Catherine HALOS, Dominique BIANCHI, Bruno VANGAEVEREN

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Laurent DERONNE, Valérie PRINGUEZ, Thomas BLACTOT, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Alexis DEBUISSON, Jean-Jacques DERUYTER, ont délégué respectivement Bernard HAESBROECK, Hugues QUESTE, Jean-Michel MONPAYS, Catherine DE PARIS, Sylvie GUSTIN, Michel PLOUY pour les représenter conformément à l'article L. 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRETAIRE DE SEANCE : Dominique BAILLEUL

DE21.047

ADMINISTRATION MUNICIPALE
CONTRAT DE VILLE
PROGRAMMATION 2021

Autorisation - Approbation



La politique de la Ville vise à réinsérer durablement dans la ville les habitants des quartiers en difficultés. Afin de répondre à cette préoccupation, de nombreux dispositifs ont été mis en place depuis plusieurs années.

Considérant que l'article 6 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine définit le nouveau cadre contractuel.

Considérant que la circulaire du Premier ministre du 30 juillet 2014 relative à l'élaboration des Contrats de Ville 2015-2022 et la circulaire du 15 octobre 2014 relative aux modalités opérationnelles d'élaboration des Contrats de Ville en rappellent les principes structurants :

- un contrat unique intégrant les dimensions sociales, urbaines et économiques ;
- un contrat mobilisant l'ensemble des partenaires concernés sur le territoire de l'intercommunalité ;
- un contrat mobilisant prioritairement le droit commun de l'État et des collectivités territoriales ;
- un contrat s'inscrivant dans un processus de co-construction avec les habitants.

La Ville participe dans le cadre de ses compétences à la mise en œuvre du Contrat de Ville dans la proximité. Elle soutient dans le cadre d'un appel à projet annuel les acteurs souhaitant s'engager dans les quartiers prioritaires, avec les habitants, et dont les actions répondent aux orientations stratégiques de la programmation.

Il s'agit, à travers des projets portés par des acteurs associatifs ou services municipaux, de renforcer sur des territoires fragiles, l'action des politiques publique et ainsi réduire les écarts entre les quartiers de la Ville. Les projets retenus répondent aux axes stratégiques définis dans le Contrat de Ville et interviennent donc sur des champs variés comme l'emploi, l'accès aux soins, la santé, le sport, l'éducation, la culture, le cadre de vie et la cohésion sociale et le développement économique.

Ainsi, le Contrat de Ville, par la mise en œuvre d'un appel à projet, permet l'émergence et le soutien des projets au service des habitants des quartiers politique de la Ville dans une logique d'innovation sociale.

Pour l'appel à projet 2021, 26 projets ont été déposés par 21 porteurs de projets. Les dossiers de demandes de subventions déposés au titre de l'appel à projets 2021 ont fait l'objet d'une instruction partagée entre les services de la Ville mais également entre l'ensemble des financeurs du Contrat de Ville (État, Département, MEL), permettant d'échanger sur la pertinence des actions présentées (en lien avec le champs de chaque direction), et de faire le point sur la mobilisation des crédits de droit commun.

Cette démarche collégiale a permis la formulation d'un avis consolidé sur les dossiers, en appui des arbitrages qui ont été pris par la Municipalité.

A l'issue de l'instruction, 21 projets sont proposés, (15 ville, 4 métropolitain, 2 interco) pour un montant total de subventions envisagées de 145 697 €.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021.

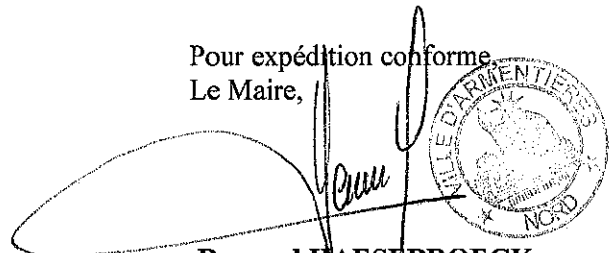
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le soutien des projets présentés au titre de la programmation 2021 du Contrat de Ville, notamment la fixation du montant des subventions à verser aux porteurs de projets retenus, comme exposé dans le tableau joint en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions
- d'autoriser le versement, en temps utile, de ces subventions aux porteurs de projets concernés.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme
Le Maire,



Bernard HAESBROECK
Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille

**CONTRAT DE VILLE
PROGRAMMATION 2021**

Envoyé en préfecture le 31/05/2021

Reçu en préfecture le 31/05/2021

Affiché le



ID : 059-215900176-20210527-DE21047-DE

Objectifs CV	Porteur du projet	Intitulé de l'action	Coût total de l'action	Crédits spécifiques			Droit commun
				Action nouvelle	Etat CV	Ville CV	Autres financeurs (MEL, Département, autres villes, Région ...)
Emploi- Accompagnement à l'insertion professionnelle	Ville d'Armentières – Direction Transition Ecologique et Innovation Sociale	Insertion et emploi des femmes en QPV	11 400 €	X	9 040 €	2 360 €	0,00 €
	Association Le Tremplin	APPARTES (Appartements pour apprentissages réels Tests Evaluations en Situations Stimulées)	266 148 €		27 101 €	4 220 €	234 827,00 €
Développement économique- Appui à la création d'activité	Centre social Salengro	Le Skill'FAB	90 000 €			20 000 €	70 000 €
	Centre social Salengro	Le Skill'FAB	149 424 €			10 000 €	139 424 €
Soutenir les parcours éducatifs innovants afin de pallier les handicaps des jeunes en difficultés	Ville d'Armentières - ERJ	Pas de Quartier	14 886 €	X	11 909 €	2 977 €	0 €
	Centre social "Les 4 Saisons"	Opération Ville Vie Vacances	61 558 €	X	4 700 €	8 500 €	48 358 €
	Centre social "Les 4 Saisons"	Opération Ville Vie Vacances	14 860 €	X	3 800 €	2 535 €	8 525 €
	Orchestre National de Lille	DEMOS	318 470 €		28 000 €	4 000 €	286 470 €
	Club de loisirs Léo Lagrange	FLEX SPORT SANTE	16 850 €	X	10 000 €	2 500 €	4 350 €
	Centre social "Les 4 Saisons"	Solidarité Jeunesse	7 158 €	X	4 200 €	1 800 €	1 158 €
	Caisse des écoles	Dispositif de Réussite Educative	156 080 €		99 489 €	38 625 €	17 966 €
Cadre de vie et renouvellement urbain- Agir sur l'urbain	Ville d'Armentières – Direction Transition Ecologique et Innovation Sociale	Impasse des jardiniers	28 001 €	X	21 040 €	5 260 €	1 701 €

Envoyé en préfecture le 31/05/2021

Reçu en préfecture le 31/05/2021

Affiché le



ID : 059-215900176-20210527-DE21047-DE

**CONTRAT DE VILLE
PROGRAMMATION 2021**

Objectifs CV	Porteur du projet	Intitulé de l'action	Coût total de l'action	Crédits spécifiques			Droit commun
				Action nouvelle	Etat CV	Ville CV	Autres financeurs (MEL, Département, autres villes, Région ...)
	Ville d'Armentières – Direction Transition Ecologique et Innovation Sociale	Impasse des Jardiniers	12 040 €	X		6 020 €	6 020 €
	Centre social "Les 4 Saisons"	Jardin partagé	21 289 €		4 800 €	11 200 €	5 289 €
	Association les Ajonc (Amis des Jardins Ouverts néanmoins clôturés)	Contrat Pluriannuel d'Objectifs Jardin partagé	17 500 €		6 000 €	6 000 €	5 500 €
	Association les Ajonc (Amis des Jardins Ouverts néanmoins clôturés)	Composteurs de rue	40 000 €		20 000 €	4 500 €	15 500 €
	Centre social "Les 4 Saisons"	Sortie NATURE	5 686 €	X	2 800 €	1 200 €	1 686 €
Assurer l'accès aux soins et aux équipements de santé ainsi qu'à la prévention	Centre Social Salengro	DILF- DELF	28 500 €	X	16 000 €	4 000 €	8 500 €
	INTERFACE	Médiation sociale énergie, droits, santé 2.0	396 146 €		52 000 €	2 000 €	342 146 €
Cohésion sociale- Consolider et mieux coordonner les dispositifs de sécurité et de prévention de la délinquance	Centre Informations Droits des Femmes et des Familles	Médiation juridique et administrative	14 000 €		6 000 €	6 000 €	2 000 €
Développer des actions visant à promouvoir la participation des habitants, l'expression de la citoyenneté	Fédération Nationale des centres sociaux	Alliance éducative en territoire	53 500 €	X	5 000 €	2 000 €	46 500 €
TOTAL CONTRAT DE VILLE			1 723 496 €		331 879 €	145 697 €	1 245 920 €